

Frais de déplacement

L'urgence d'une revalorisation

Le décret 2006-781 du 3 juillet 2006 fixe les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État.

Seule une revalorisation des indemnités kilométriques en août 2008, est venue en modifier les barèmes.

Or depuis, les prix à la consommation ont explosé ces derniers mois !

Le prix des carburants a subi une inflation galopante (+25%), mais dans le domaine des transports en commun et de l'hôtellerie, le constat est le même.

Quant à la restauration, la baisse de la TVA n'a certainement pas fait diminuer l'addition, comme le confirme un récent rapport.

Dans ce contexte, l'urgence d'une revalorisation est plus que jamais d'actualité pour :

- Les frais kilométriques,
- Les frais de mission et de tournée (repas et nuitées),
- Les frais de stage.

Trouver un hébergement à moins de 60€ (taux maximum) ou prendre un repas à moins de 15,25€, s'apparente plus à « un parcours du combattant », qu'à une sérieuse et réelle prise en charge des frais occasionnés par les fonctionnaires !

Faut-il rappeler que tous ces frais sont occasionnés dans l'exercice des missions. Aussi, pour FO Finances il est de la responsabilité de l'employeur public de les prendre en charge dans leur intégralité.

**FO Finances revendique dans l'immédiat,
et notamment dans le cadre de la journée d'action du 31 MAI:**

- **Une revalorisation de 25% des indemnités kilométriques,**
- **Une indemnité de repas de 20€ minimum,**
- **Une indemnité de nuitée revalorisée de 50%,**
- **Un taux de stage de 15€ en métropole,**
- **Un alignement dans les DOM, des frais de tournée sur les frais de mission,**
- **Et une revalorisation annuelle de tous ces frais de déplacement.**

**20 OCTOBRE
JE VOTE FO!**

**JE
NOUS
TOUS FO!**